



000068
DÉCISION N° 26/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/tgb du 02 FEV 2026
portant publication du résultat de la Demande de Cotation N°00000001/DC/MINEE/CIPM/2026 du 05 janvier 2026 pour le recrutement d'une société de gardiennage pour la surveillance des bâtiments abritant les services centraux du Ministère de l'Eau et de l'Energie et ses annexes.
Financement : Budget de Fonctionnement (BF) du MINEE, exercice 2026.

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Considérant l'Avis de la Demande de Cotation N°00000001/DC/MINEE/CIPM/2026 du 05 janvier 2026;
Considérant le procès-verbal N°00000005/L/MINEE/CIPM/2026 du 26 janvier 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie;
Considérant le Communiqué portant publication des résultats de la Demande de Cotation N°00000001/DC/MINEE/CIPM/2026 du 05 janvier 2026.

DECIDE:

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après cité est déclaré attributaire de la lettre commande relative à la Demande de Cotation N°00000001/DC/MINEE/CIPM/2026 du 05 janvier 2026.

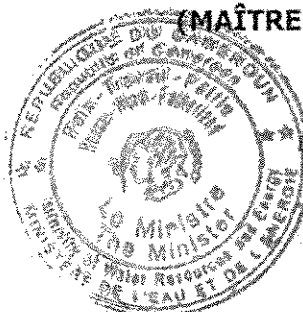
Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
AFROMNI SARL	42 071 400	12 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(MAÎTRE D'OUVRAGE)**

Ampliations :

- MINMAP
- CIPM/MINEE
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONO



G. Essomba Gaston
Eloundou Essomba Gaston